



Photographes Itinérants

Promotion de l'art photographique et des artistes photographes

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PHOTOGRAPHES

Images au Point 2019

La Grande Motte

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A joindre à votre dossier de candidature au plus tard le 31 janvier 2019 ;

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Site Web :

Titre de la série :

Expliquez votre démarche pour cette série en quelques lignes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

LE PRINCIPE

L'exposition Images au Point 2019 se déroulera le samedi 22 et dimanche 23 juin 2019, à La Grande Motte, sur les murs du bâtiment poisson au Point Zéro (extérieur).

La manifestation organisée depuis 4 ans par l'association Photographes Itinérants permet aux membres des ateliers à l'année de faire l'expérience d'une exposition, en apprenant à s'exprimer à travers la photographie, ouverte à tous, débutants confondus.

Photographes Itinérants lance son premier appel à photographes auteurs afin de développer l'événement et ouvrir le champ d'action pédagogique pour une meilleure compréhension et connaissance de la photographie d'auteur, dans le cadre d'un mélange de niveaux, du photographe auteur au photographe loisir.

LES THEMES

Les photographes pourront proposer les deux thèmes ou un seul au choix.

« Quartiers libres » série de 5 photos sur ou à La Grande Motte. Il peut s'agir de séries sur l'architecture, sur l'humain, ou tout autre thématique sur la ville. Rien n'est imposé ! Le photographe pourra aussi présenter une série photographique dont le thème ne sera pas La Grande Motte mais qui sera mise en scène dans la ville. Tout est possible dans la mesure où cela se passe dans la ville.

« Au cœur de l'eau », photo unique. Il s'agit d'aller au plus proche de l'eau, non de montrer esthétiquement les différents états de l'eau, les reflets, la mer, les lacs, ou autres lieux aquatiques, mais d'entendre, de percevoir, de ressentir, son bruit, sa texture, sa transparence, son mystère, sa fluidité, etc, à travers la photo que vous proposerez.

« Thème Libre », présentez-nous le thème, le format et le nombre de photo que vous proposez sur une feuille séparée. Un seul photographe sera sélectionné pour le thème libre.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les artistes à l'origine d'œuvre photographique peuvent participer, toute nationalité, tout âge confondu.

Il n'y a pas de frais d'inscription à régler. Cependant, dans un esprit d'échange, les photographes sélectionnés seront invités à titre gracieux à intervenir dans l'un de nos ateliers sur une thématique, technique ou artistique de leur choix, selon leurs possibilités et leurs disponibilités.

Les fichiers numériques soumis à la sélection devront parvenir aux organisateurs accompagnés du dossier de candidature comprenant la fiche d'inscription, dûment complétées et signées avant le 31 janvier 2019 à l'adresse électronique suivante :

photographesitinerants@gmail.com

Les séries seront imprimées par 5 photos au format 20x30cm et contrecollées sur carton plume 30X40 cm ou autres supports légers et rigides.

La photo unique sera au format 40X50cm (ou selon capteur), avec marge ou sans marge et contrecollée sur carton plume ou autres supports légers et rigides, au format de la photo.

Les photographes sélectionnés s'engagent à faire parvenir leurs photos sur le site de l'exposition le samedi 22 juin entre 8h30 et 9h30 ou à les faire parvenir aux organisateurs avant le 31 mai 2019 par transporteur ou colissimo à l'adresse ci-dessous :

Association Photographes Itinérants
Le Grand Mottois app 71
65 avenue du Couchant
34280 La Grande Motte

Les frais d'acheminement sont à la charge du photographe.

Les photos devront être récupérées le dimanche 23 juin à 18h00 sur le site de l'exposition. Chaque photographe sera personnellement responsable de ses œuvres et en aucun cas, l'association Photographes Itinérants, organisatrice, ne pourra être tenue responsable de quelques problèmes ou dommages relatifs à l'accrochage, au décrochage, aux conditions météorologiques pouvant perturber l'exposition ou l'annuler et pouvant abîmer des photos ou autre avarie sur le site de l'exposition.

A la fin de l'exposition, aucune photo ne sera stockée par l'association Photographes Itinérants. Les photographes s'engagent à récupérer leur photo à la fin de l'exposition. Dans le cas où les photographes exposants ne viennent pas récupérer leurs photos, ils devront envoyer un courrier le précisant, et donnant pouvoir à l'association photographes itinérants du devenir de leurs photos, s'engageant à n'entamer aucune poursuite judiciaire contre les organisateurs.

LA SELECTION

Entre 5 et 10 photographes seront retenus. Ils seront personnellement prévenus dans un délai d'une semaine après la date limite d'envoi prévue plus haut. La présentation des photographes sélectionnés sera mise en ligne sur le site **www.photographes-itinerants.com**, au plus tard fin avril 2019.

Le photographe devra **envoyer une photo portrait** le représentant pour être insérée sur le site.

Les photos seront présentées sous la responsabilité de leur auteur qui garantit que celles-ci n'enfreignent pas le droit de l'image et la législation en vigueur et que le photographe certifie qu'il est détenteur des droits patrimoniaux et qu'il possède les autorisations des tiers apparaissant sur ces photos.

Je, soussigné(e), accepte les conditions de participation à l'exposition Images Au Point 2019.

Fait à,

Le

Signature :

ANNEXE du 18 janvier 2019

La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est repoussée au 31 avril 2019 .

Un minimum de 20 dossiers est demandé pour procéder à une sélection. En dessous, aucune sélection ne sera faite et l'appel à photographe sera annulé.